

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

---

**SÉANCE DU 23 JANVIER 2015**

---

Nombres de membres en exercice : 8

Nombres de membres qui ont pris part à la séance: 8

Date de la convocation : 12/01/2015

L'an deux mille quinze, le 23 janvier à 20heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Catherine ODIN

-----  
Monsieur le Maire ouvre la Séance

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 25 novembre 2014.

**Le Conseil, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :**

Médiathèque:

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention proposée par la médiathèque départementale et le conseil général pour la mise à disposition de matériel informatique à la bibliothèque.
- Le conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer et à prendre les mesures qui en découlent.

Débat d'orientation Budgétaire:

- Monsieur le Maire présente les grandes lignes du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui a eu lieu lors du dernier conseil communautaire et donne les prévisions de baisses de dotations concernant Saint Germain la Montagne (2014 : -1 200€ ; 2015 ; -4 159€ ; 2016 : - 7118 € ; 2017 : - 10 078 €), il présente également l'état de la trésorerie de la commune, les dépenses et subventions à venir ainsi que l'état d'endettement. Un état des principales dépenses de fonctionnement de 2013 et 2014 permet de cibler les économies réalisées et celles à cibler au cours du mandat.
- Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'effort sur les économies de fonctionnement sera à poursuivre pour le budget 2015 afin de compenser la baisse des dotations en évitant autant que possible d'augmenter les impôts locaux.

Bulletin municipal :

- La rédaction du bulletin municipal est terminée. Il sera imprimé par AGB Belmont. La distribution aura lieu début février.

Divers :

- Une réunion publique d'information sur le nouveau système de fonctionnement et de facturation du ramassage des ordures ménagères aura lieu le 18 mars 2015 à 20h00 à Saint Germain. La communauté de communes recherche un contractuel pour effectuer une enquête en porte à porte sur la commune dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative.
- Une demande de location à l'année pour le gîte de l'aile est du bâtiment de la mairie a été reçu. Compte tenu du peu de location enregistrée au cours des dernières années et de la très faible rentabilité d'une location sous cette forme, le conseil municipal décide que le logement de l'aile côté est sera désormais loué comme logement à l'année, à l'instar des autres logements du bâtiment.
- Madame Marie-Yvette DELAYE présente l'avancement du recensement. Tout se déroule bien, l'intégralité de la commune sera bientôt recensée. On devrait approcher la barre des 250 habitants.
- Suite à l'impossibilité pour Madame OUDOUL, en arrêt de travail, de réaliser l'enquête, la commune a recruter deux autres personnes pour effectuer le recensement : Claire MILLET et Jean-Noël AUGAY. Le conseil municipal décide de leur attribuer chacun 300.00€ net d'indemnité.
- Des détecteurs de fumée seront installés dans les logements communaux ainsi qu'au point rencontre et dans la salle des Bruyères.
- Un panneau « Décharge Interdite » sera installé à l'entrée du dépôt pour prévenir les incivilités.
- Le problème d'éclairage de l'agorespace persiste, l'entreprise Dugelet et le Siel seront à nouveau sollicités.

Prochaine séance le vendredi 13 mars 2014 à 20h30.

Le Maire  
Yves CROZET